

Centre des Archives du Féminisme

Répertoire numérique détaillé

Fonds Josiane Ceret
Cote 30 AF

par France Chabod
Bibliothécaire

Bibliothèque universitaire d'Angers
janvier 2012

Table des matières

Introduction.....	3
Zone d'identification.....	3
Zone du contexte.....	3
Zone du contenu.....	4
Zone des conditions d'accès et d'utilisation.....	5
Zone des sources complémentaires.....	5
Zone du contrôle de la description.....	5
Plan de classement	7
Corps de l'instrument de recherche.....	8
Collectif Droit des Femmes.....	8
Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC).....	8
Documentation.....	8
Violence faite aux femmes.....	8
Avortement et contraception.....	8
Autres thèmes.....	9
Objets.....	9
Annexe.....	10

Introduction

Zone d'identification

Référence : FR CAF / 30 AF

Intitulé : Fonds Josiane Ceret

Dates extrêmes : 1978 – 2011

Niveau de description : Le niveau de description est la pièce ou l'ensemble de pièces.

Importance matérielle et support de l'unité de description : Une boîte d'archives.

Zone du contexte

Nom du producteur :

Josiane Ceret, dite Josie Ceret

Notice biographique (texte de Josiane Ceret, relu par France Chabod) :

Josiane Ceret, dite Josie, est née le 10 août 1938 à Saint Félix de Lodez, dans l'Hérault, dans une famille maternelle « de gauche ». Elle a neuf ans lorsque ses parents divorcent et que sa mère « monte » à Paris pour gagner sa vie et élever sa fille. Elle garde de sa mère l'image d'une femme jamais résignée, combative et solidaire. La soeur de sa mère était résistante et s'est retrouvée à Ravensbruck.

Mariée, divorcée très tôt, Josiane Ceret est une autodidacte qui a voyagé : URSS, Afrique, Amérique Latine, Cuba. La misère qu'elle découvre en Colombie lui fait prendre conscience qu'elle doit s'engager.

Elle participe dans l'allégresse aux événements de Mai 68.

En avril 1973 elle apprend par la radio qu'Anne Marie Ferrey Martin est inculpée pour avoir pratiqué un avortement gratuit sur une jeune fille violée. La veille, une manifestation à Grenoble a réuni 10 000 personnes pour la défendre. Josiane Ceret s'engage alors au MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et la Contraception) et entame une longue période de militantisme d'une quarantaine d'années.

Ayant avorté comme sa mère, elle signe le « Manifeste des 343 ».

Dans les années 70 elle fait partie du MLAC central à Paris, d'un groupe du quartier où elle habite et travaille comme secrétaire au journal *Le Monde* (de 1973 à 1986). Un groupe MLAC est créé dans cette entreprise, et, avec l'aide des syndicats, sont implantés deux centres de Planning familial, l'un au siège social du journal, et l'autre à l'imprimerie. Un gynécologue y donne des consultations gratuites une fois par mois, sur le temps de travail.

A cette époque le MLAC reçoit toutes sortes de menaces (incendies criminels, pose de bombes, etc.) de la part de commandos anti-avortement. C'est dans ce contexte, en 1978, que Josiane Ceret reçoit, à son domicile, rue de la Pompe, dans le XVI^e arrondissement de Paris, une tête de mort en plastique, enveloppée dans du papier bleu. Cet objet, de fabrication américaine, provient de mouvements intégristes américains. Le MLAC trouve ensuite un local qui s'appellera la Maison des Femmes de Paris.

Les avortements sont d'abord pratiqués par les seuls médecins. Puis, très vite, et à leur demande, des militantes féministes sont formées et pratiquent à leur tour des avortements. Grâce à la canule de Karman inventée par un Américain, les avortements

peuvent être réalisés par aspiration. Cette canule arrive en France en avril 1973 et permet au MLAC de faire des avortements gratuits en ambulatoire et en toute sécurité.

Le combat de Josiane Ceret concerne aussi la laïcité. Face aux célébrations de baptêmes collectifs d'adultes, s'organisent dans le Midi des cérémonies de « débaptisation ». Lors de la venue du Pape Jean-Paul II à l'invitation de Jacques Chirac, Josiane Ceret participe à une grande manifestation contre cette venue et demande à l'église de son village natal de la débaptiser. Elle reçoit le certificat le lui confirmant.

Actuellement Josiane Ceret fait partie de la C.A.D.A.C. (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception), du C.N.D.F. (Collectif National des Droits des Femmes), de l'Association Droits des Femmes du ^{xx}^e arrondissement de Paris (qui s'occupe plus particulièrement des violences faites aux femmes), ainsi que du Collectif de l'Hôpital Tenon à Paris. Ce collectif (qui comprend des partis, des syndicats et des associations) a obtenu la réouverture du centre d'interruption de grossesse de l'hôpital Tenon.

Josiane Ceret continue de militer avec plaisir.

Historique de la conservation :

L'ensemble des documents était conservé au domicile parisien de Josiane Ceret (^{xx}^e arrondissement). Cette militante a tout d'abord téléphoné à France Chabod, responsable des fonds spécialisés au SCD d'Angers, fin décembre 2010. France Chabod a informé l'association Archives du féminisme de cette proposition. Colette Avrane, membre de cette association, s'est alors proposée pour transporter les archives de Paris à Angers, puis elle les a acheminées à la bibliothèque universitaire d'Angers le 25 janvier 2011.

Modalités d'entrée :

Don à l'Université d'Angers.

La lettre d'intention de don de Josiane Ceret est datée du 15 avril 2011. Ce don a été accepté en Conseil de gestion de l'Université le 5 juillet 2011.

Zone du contenu

Présentation du contenu :

Le fonds d'archives Josiane Ceret contient des documents papier et quelques objets. Il illustre essentiellement la lutte des Françaises pour obtenir le droit à l'avortement, puis, après l'obtention de ce droit, leur lutte pour que soit maintenu ce droit dans les faits. Il concerne aussi la violence contre les femmes.

Tris et éliminations : Aucun document n'a été éliminé.

Accroissements : Fonds ouvert.

Mode de classement :

Ce fonds a été classé en quatre grandes parties, selon les différents engagements de Josiane Ceret (au sein du Collectif Droit des Femmes et de la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC)), mais aussi de façon thématique.

La rédaction des analyses est faite selon la norme ISBD (Description bibliographique internationale normalisée des « non livres »).

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès :

L'ensemble de ces archives privées est consultable sur place, sans restriction.

Conditions de reproduction :

Les photographies sans flash sont autorisées, après signature d'un engagement.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

L'ensemble des documents est en bon état.

Instruments de recherche :

Ce répertoire numérique détaillé est téléchargeable sur le site web de la BU d'Angers.

Il est disponible en version papier au bureau de renseignements de la BU d'Angers.

Zone des sources complémentaires

Sources complémentaires :

Voir, à la bibliothèque universitaire d'Angers :

- Fonds MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception) (10 AF).
- Fonds Florence Montreynaud (4 AF), notamment les cotes 12.01, 20.03, 23.2.2 et 40.
- Fonds Yvette Roudy (5 AF), notamment les cotes : 137, 138, 183, 291, 388, 511, 633 (72).

Bibliographie :

HAUDIQUET, Valérie, SURDUTS, Maya et TENENBAUM, Nora. Coord. *Une conquête inachevée : Le droit des femmes à disposer de leur corps, Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC), Colloque du 3 février 2007, Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris*. Paris : Editions Syllepse, 2008.

Collectif National pour les Droits des Femmes. *De la précarité à la pauvreté : A quel horizon l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ? : Forum-débat 16 Février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris*. Paris : Collectif National pour les Droits des Femmes, [2008].

Elu/es Contre les Violences faites aux femmes. *Contre les violences faites aux femmes : Législation en France – Eléments de comparaison en Europe : Un outil pour agir*. N° 1 – Novembre 2006.

Zone du contrôle de la description

Notes de l'archiviste :

Ce répertoire numérique détaillé a été rédigé par France Chabod, bibliothécaire

responsable des fonds spécialisés au SCD d'Angers.

Date de la description :

Janvier 2012.

Plan de classement

Collectif Droit des Femmes (30 AF 1)

Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) (30 AF 2)

Documentation (30 AF 3-5)

Violence faite aux femmes (30 AF 3)

Avortement et contraception (30 AF 4)

Autres thèmes (30 AF 5)

Objets (30 AF 6)

Corps de l'instrument de recherche

Collectif Droit des Femmes

- 30 AF 1 **Collectif Droit des Femmes** : Douze brochures, dix tracts, une affiche, une affiche-programme de Rencontres « Alternatives féministes » des 10 et 11 décembre 2005 à la Bourse du travail à Bobigny, une invitation « Les féministes en France face aux défis des offensives politico-religieuses » avec un questionnaire (deux feuilles), la Charte et les règles de fonctionnement du CNDF, un flyer, un ouvrage *De la précarité à la pauvreté : A quel horizon l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ? – Forum-débat 16 Février 2008 à l'Hôtel de Ville de Paris.*

1997 – 2009

Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC)

- 30 AF 2 **CADAC** : Un ouvrage : HAUDIQUET, Valérie, SURDUTS, Maya et TENENBAUM, Nora. Coord. *Une conquête inachevée : Le droit des femmes à disposer de leur corps, CADAC, Colloque du 3 février 2007, Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris.* Paris : Editions Syllepse, 2008, deux affiches (l'une concerne une réunion sur l'avortement le 25 janvier 2003 à la salle des Métallos à Paris et l'autre s'intitule « 3rd European Conference for the right to abortion and contraception 25-26-27 th March 1994 Paris »), sept dépliants, un flyer.

1994 – 2010

Documentation

Violence faite aux femmes

- 30 AF 3 **Violence faite aux femmes** : Un ouvrage : *Contre les violences faites aux femmes : Législation en France – Éléments de comparaison en Europe : Un outil pour agir n° 1.* Paris : ECVF (Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes), novembre 2006, deux dépliants (l'un de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, l'autre du Secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle), une brochure de la Mairie de Paris, un tract appelant à manifester contre les violences faites aux femmes, un flyer de présentation du spectacle *L'Autre guerre*, d'Elsa Solal, un flyer de l'association Droits des Femmes XXe, deux cartes postales du MLF pour la libération de Dessie Woods.

2006 – 2009

Avortement et contraception

30 AF 4 **Avortement et contraception** : Une brochure de *Cahiers du féminisme*, une feuille récapitulative sur les grandes étapes de la contraception et de l'avortement, une feuille sur la chronologie de 25 ans de lutte pour la contraception et l'avortement, une carte postale, quatre tracts, texte de la chanson « La grève des mères »¹ extraite du recueil de chansons de « Riton la Manivelle, anar du XXe ».

? - 2011

Autres thèmes

30 AF 5 **Autres thèmes** : Deux dépliants de la Coordination Lesbienne en France et le Centre gai & lesbien, un dépliant-invitation de l'Assemblée des Femmes « 1944 1994, 50eme anniversaire du droit de vote des Françaises, États généraux des femmes et de la politique : 23 avril 1994, Opéra-Bastille, Amphithéâtre Olivier Messiaen », un dépliant d'adhésion à Mix-cité (Mouvement mixte pour l'égalité des sexes), un tract sur l'égalité salariale et professionnelle, un tract « Pour une Europe de toutes, Marche mondiale des femmes, Galiza, 22-23 mai 2004 », flyer sur le colloque « Cinquantenaire du deuxième sexe ».

1994-2004

Objets

30 AF 6 Une tête de mort en plastique (11 x 7 cm) envoyée à Josiane Ceret par des opposants à l'avortement, une canule de Karman (permettant de pratiquer des avortements par aspiration), deux badges ronds, deux badges rectangulaires et un pin's concernant les droits des femmes, une boîte en carton contenant sept autocollants concernant les droits des femmes, un morceau d'enveloppe avec l'adresse de Josiane Ceret, les timbres, et les cachets circulaires de l'oblitération indiquant la date du 3 février 1978, date de la réception de la tête de mort en plastique par Josiane Ceret.

¹ Chanson interdite en 1905, qui valut à son auteur une condamnation pour « incitation à l'avortement ».

Annexe

Historique de la tête de mort en plastique et de la canule de Karman, (texte de Josiane Ceret, relu par France Chabod) :

La tête de mort en plastique

La tête de mort en plastique a été envoyée le 3 février 1978, au domicile de Josiane Ceret, enveloppée dans du papier bleu. Le tampon de la poste prouve qu'elle est partie de la rue de la Pompe, dans le XVIème arrondissement de Paris. L'inscription, au dos de la tête de mort, indique qu'elle a été fabriquée aux USA. Les mouvements intégristes américains étaient en effet très actifs en France dans les années 70. Lors de manifestations, des Américains intervenaient avec des affiches en anglais. Aux Etats-Unis, des médecins ont été tués. Josiane Ceret a d'ailleurs reçu un autocollant montrant un bébé avec un couteau dans le ventre, disant : "avorter c'est tuer". Ce document n'a pas été conservé et ne fait pas partie du fonds.

A cette époque, le M.L.A.C. recevait des menaces en tous genres, dont cinq agressions très graves. Un jour, la porte d'entrée fut incendiée. Pour fêter la nativité, le soir de Noël une bombe a été posée devant la porte. Lorsqu'elle a explosé un locataire descendait l'escalier à l'étage au-dessus. La bombe a soufflé la porte d'entrée, la fenêtre, la deuxième porte. Suite à cet attentat, le propriétaire a demandé au MLAC de quitter les lieux et le MLAC a mis un an et demi avant de retrouver un local qui s'est ensuite appelé la Maison des femmes de Paris.

Malgré ces intimidations, le MLAC a poursuivi ses permanences pour accueillir les femmes, y compris en plein hiver, sans porte, sans chauffage, sans électricité. Les intégristes s'en prenaient aussi aux voitures des membres du MLAC, à leur boîte à lettres, à leur courrier et s'infiltraient parfois dans les locaux en se présentant comme des couples venant se renseigner sur l'avortement. Ils agressaient régulièrement les membres du MLAC lorsque ceux-ci faisaient signer une pétition.

La canule de Karman

La canule de Karman a été inventée par un Américain, Harvey Karman (1924-2008), pour pratiquer des avortements par aspiration. Cette canule est arrivée en France en avril 1973 et a permis au M.L.A.C. (créé début 1973 et situé à l'époque au 33 rue Vieille du Temple à Paris) de pratiquer des avortements gratuits en ambulatoire et en toute sécurité.

Au début ces interventions étaient pratiquées par les seuls médecins. Mais très vite, à leur demande, des militantes féministes furent formées et pratiquèrent à leur tour. Ce fut donc véritablement un instrument de lutte et de libération pour les femmes.

A Paris, une "permanence avortement" se tenait tous les samedis après-midi au fond du Jardin des Plantes, devant le bâtiment Buffon. La demande était telle que deux cars par semaine partaient en Angleterre et en Hollande.

A cette permanence, des groupes d'une dizaine de femmes se formaient autour de la militante qui expliquait les différentes possibilités. Les femmes, très angoissées, étaient accueillies et écoutées avec bienveillance. Une affiche proclamait : "On ne mendie pas un juste droit, on se bat pour lui », Une autre

montrait un bébé avec un sourire jusqu'aux oreilles qui disait : "C'est tout de même plus chouette quand on est désiré ! ». Le slogan de l'époque était « Un enfant, si je veux, quand je veux ! »

Simultanément, et très rapidement, des permanences se sont créées dans toute la France.

Le film *Histoire d'A* qui montrait qu'un avortement pouvait se passer sans drame, sans culpabilité, sans remord et en toute sécurité, fut interdit. Il a néanmoins servi à animer des débats dans toute la France. Lorsque des policiers arrivaient, une copie du film leur était remise et les projections se poursuivaient discrètement. S'organisaient aussi des manifestations, des pétitions sur les marchés, un tour de France des plages en car. Le M.L.A.C. recevait aussi des femmes des pays étrangers qui venaient avorter à PARIS.

Les féministes considèrent que la pratique de l'avortement a été déterminante pour créer le rapport de force rendant totalement nulle la loi interdisant l'avortement et que le mouvement s'étant développé très vite, le gouvernement a été débordé, mis devant le fait accompli, obligé d'entériner et de légiférer.

Ces dernières années, plus d'une centaine de centres d'Interruption Volontaire de Grossesse ont été fermés. Pour Josiane Ceret, en matière de droit des femmes, rien n'est jamais acquis définitivement.